



Les incidences du vieillissement de la population dans les Pays de la Loire

D'ici 2030, l'âge moyen de la population des Pays de la Loire va augmenter de quatre ans et dépasser l'âge moyen national. Les personnes de 60 ans et plus représenteront 31 % de la population de la région à cet horizon, contre 22 % aujourd'hui. Ce vieillissement de la population a des incidences multiples et variées, économiques mais aussi sociales, qui touchent autant l'entreprise, les collectivités locales, les associations, que les générations d'individus. La population active vieillit elle-aussi. Les entreprises vont devoir attirer des jeunes et adapter l'organisation et les conditions de travail à l'allongement de la durée d'activité. Le nombre de ménages de 65 ans ou plus composés d'une seule personne va doubler entre 2005 et 2030 dans la région. Les ménages âgés habitent des logements en moyenne plus spacieux que les autres ménages, qu'ils ne quittent que minoritairement avant d'être touchés par d'éventuels problèmes de dépendance. Au cours des dix prochaines années, la population de 60 ans et plus ayant besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne pourrait augmenter de 20 % en Pays de la Loire.

Sébastien SEGUIN

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION est un phénomène inéluctable, déjà pleinement inscrit dans la pyramide des âges. Globalement, les Pays de la Loire sont actuellement une région un peu plus jeune que la moyenne, mais d'ici 2030 l'âge moyen va augmenter de quatre ans et dépasser l'âge moyen national. Au total, les personnes de 60 ans et plus représenteront 31 % de la population de la région à l'horizon 2030, contre 22 % aujourd'hui. Ce vieillissement est lié à deux phénomènes : le « *papy-boom* » d'une part, avec l'arrivée des générations du *baby-boom* à l'âge de la retraite, et la hausse de l'espérance de vie d'autre part. Mais le vieillissement est aussi visible dans le bas de la pyramide. La fécondité a en effet baissé et les femmes en âge de procréer sont moins nombreuses que précédemment, même si le taux de fécondité des femmes de la région est plus fort que la moyenne nationale. De plus, un solde migratoire négatif concernant les jeunes d'une vingtaine d'années contribue au vieillissement de la population.

Ce vieillissement de la population a des incidences multiples et variées, qui ne se limitent pas à celles les plus communément évoquées, en matière économique et de financement des retraites notamment.

Si le vieillissement peut apparaître comme une contrainte économique majeure, il constitue sans doute aussi une réelle opportunité sociale. Ces incidences ne sont pas toutes synchrones puisqu'on distingue plusieurs stades et seuils dans le vieillissement d'un individu et d'une population. Elles touchent autant l'entreprise, les collectivités locales, les associations, que les générations d'individus. Elles seront d'autant plus sensibles au fur et à mesure que les *baby-boomers* franchiront les différents « seuils » du vieillissement, compte tenu de l'importance de ces générations dans la population totale.

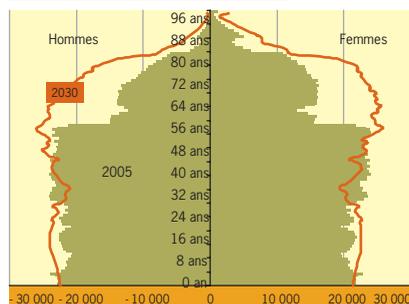
Une grosse partie des *baby-boomers* a ainsi été classée comme seniors au sein de leurs entreprises aux alentours de 50 ans, voire même plus tôt dans certaines activités comme l'informatique ou la publicité. L'entrée dans la cinquantaine s'accompagne bien souvent du départ du foyer familial des enfants, ce qui a un impact au moins présumé sur le mode de vie et la consommation, et amène ainsi les publicitaires à distinguer les ménagères de moins de 50 ans des autres. La soixantaine marque un tournant, c'est le seuil administratif le plus communément retenu, dans la mesure où il coïncide avec l'âge légal de la retraite - en France du moins, l'Union européenne privilégiant le seuil de 65 ans -



Les incidences du vieillissement de la population dans les Pays de la Loire

Davantage de personnes âgées de 60 ans ou plus en 2030

Population des Pays de la Loire



Source : Insee, projections de population (modèle Omphale)

Espérance de vie à la naissance

	1990		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pays de la Loire	73,2	81,6	77,2	84,4
France métropolitaine	72,9	81,0	76,8	83,7

Source : Insee, fichier état civil et estimations localisées de population

avec un impact en matière de logement et sur le système de redistribution des revenus.

Mais les sexagénaires d'aujourd'hui sont en grande majorité en bonne santé, ils disposent bien souvent du triangle d'or magique « santé/temps disponible/revenus confortables ». Le seuil à partir duquel on peut parler de vieillesse, quand les ennuis de santé deviennent les plus importants avec une augmentation de la prévalence des maladies et des handicaps, se situe désormais autour de 75 ans. Quant au phénomène de dépendance, il ne s'accroît qu'à partir de 85 ans.

L'incidence du vieillissement sera notablement marquée dans les cinq domaines suivants : l'entreprise ; les modes de vie ; le logement, l'urbanisme et les transports ; la santé, les besoins en services ; et enfin sur les risques en matière de liens intergénérationnels.

La population active se stabilise et vieillit

Conséquence logique de la pyramide des âges de la population, la population active vieillit elle-même. Les nombreux départs à la retraite des *baby-boomers*, non compensés puisque les entrants ne couvrent pas les sortants, entraîneront un déséquilibre sur le système de redistribution des revenus, en matière de financement des retraites. Ce phénomène est accentué en France, et encore plus en Pays de la Loire, par des retraits précoces d'activité. Du fait du tissu industriel assez développé, les métiers plus usants et pénibles sont nombreux dans la région. Aussi les taux d'activité sont-ils moins élevés que la moyenne nationale passés 50 ans. La population active n'augmente plus que faiblement dans la région, l'augmentation des taux d'activité, féminin notamment, et le solde migratoire positif compensant tout juste un effet pyramide des âges négatif.

La stabilisation de la population active laisse espérer une baisse du chômage, à condition qu'il y ait une bonne adéquation entre l'offre et la demande de travail. Les entreprises, jusqu'ici habituées à disposer d'une main-d'œuvre disponible abondante, vont perdre ce confort de recrutement. Elles vont devoir attirer les jeunes, renoncer aux cessations anticipées d'activité de leur salariés et donc développer le « faire ensemble » plutôt que la logique du « chacun son tour ». Ceci passe par des changements de pratiques de gestion du personnel, des incitations en matière salariale, de sécurité d'emploi et de logement. Cela suppose aussi d'adapter l'organisation et les conditions de travail à l'allongement de la durée d'activité. En lien avec cet allongement et la nécessaire mobilité professionnelle qui en découlera, entreprises comme salariés vont devoir notamment investir dans la formation professionnelle continue. Par ailleurs, des risques existent en matière de transmission d'entreprises, surtout pour les petites, dans l'agriculture,

l'artisanat et le commerce, de nombreux chefs d'entreprises approchant de l'âge de la retraite.

Métiers, secteurs d'activité et territoires ne vont pas être touchés avec la même ampleur. Si les industries agroalimentaires, les services aux entreprises et la construction seront à peu près épargnés par le vieillissement moyen de leurs actifs, il en ira tout autrement dans l'administration, l'agriculture et les services financiers, où un quart des effectifs atteindront 60 ans entre 2005 et 2015, avec une accélération entre 2010 et 2015. Dans les activités financières, la pyramide des âges est encore plus déséquilibrée dans la région qu'en moyenne au niveau national : les hommes de 50 ans ou plus sont surreprésentés. Au contraire, dans l'agriculture, le vieillissement se fait un peu moins sentir dans la région, avec un poids un peu plus important d'agriculteurs ou agricultrices d'environ 40 ans. Le secteur de l'administration se caractérise par un déficit d'hommes jeunes. Dans la construction au contraire, le vieillissement est moins sensible car les recrutements de jeunes ont été nombreux sur la période récente.

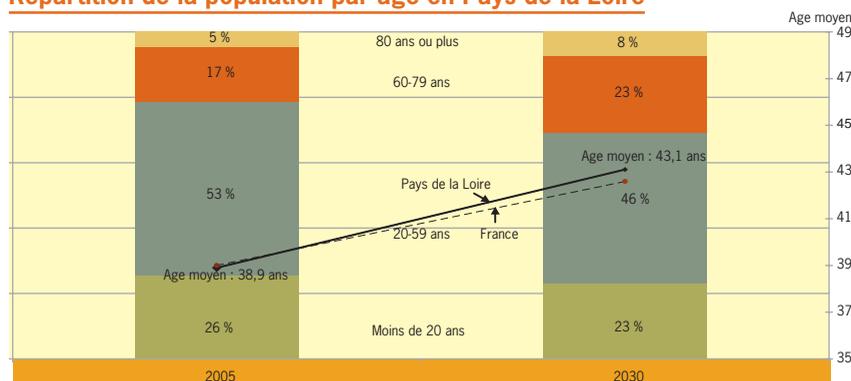
Les disparités territoriales sont aussi très nettes dans la région : le nombre d'actifs devrait continuer de progresser dans les zones d'emploi urbaines comme Nantes et en Vendée, tandis qu'il diminuerait dans les zones rurales moins attractives et plus vieillissantes.

Des choix de consommation et de société différents

Une fois à la retraite ou même avant, le senior d'aujourd'hui n'a pas les mêmes besoins que les sexagénaires d'hier ou que les jeunes ménages. Certains secteurs vont profiter de la hausse de la demande liée à l'augmentation du nombre de personnes âgées : tourisme, bien être et santé, équipement de la maison, systèmes de sécurité et d'alarme... L'âge moyen plus élevé de la population va notamment entraîner moins d'achats d'impulsion, une préférence pour les supermarchés plutôt que pour les hypermarchés. Mais les changements de consommation s'expliquent aussi par l'effet d'une génération différente : les seniors d'aujourd'hui ont plus de revenus car les couples sont ou ont été davantage bi-actifs, ils ont une demande vestimentaire plus forte du fait de la variété de leurs activités.

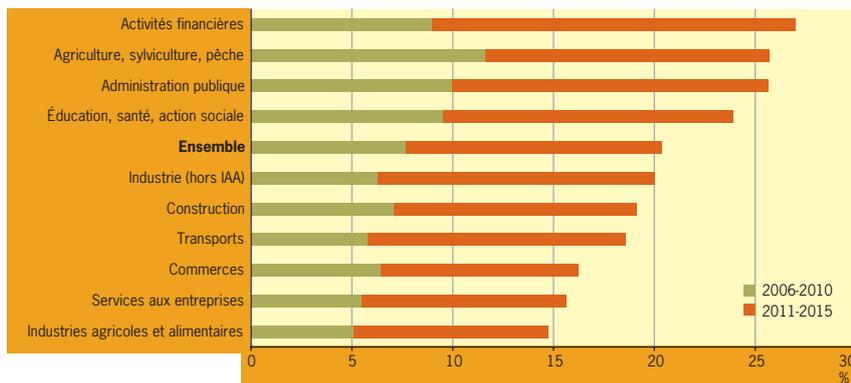
Aussi les entreprises ont-elles intérêt à adapter le marketing et innover, notamment pour ce qui est des besoins de services de plus en plus individualisés de cette population qui vieillit. Par ailleurs l'implication plus grande des jeunes retraités dans de nouvelles activités bénévoles ou rémunérées - culturelles, associatives, de

Répartition de la population par âge en Pays de la Loire



Source : Insee, projections de population (modèle Omphale)

Poids attendu des 60 ans en emploi par grand secteur d'activité



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

transfert de compétences, de solidarité, et aussi productives - constituent des sources de richesses pour la société. En matière de choix politiques, le corps électoral étant plus âgé, et les seniors votant en outre de façon plus assidue que les jeunes, le risque existe que s'installe au niveau local un système gérontocratique, ou du moins que les arbitrages soient complexes : les seniors n'ayant plus d'enfant à charge n'ont pas les mêmes attentes et priorités que les jeunes couples.

Des conséquences sur le parc de logements

Le vieillissement va avoir un impact qualitatif sur le logement, avec la nécessaire adaptation du parc au vieillissement de la population et aux personnes dépendantes : portes moins étroites, maisons de plain-pied, carrelage anti-dérapant... Mais cet enjeu sera surtout crucial vers 2030, avec l'arrivée des générations de *baby-boom* dans les âges où la dépendance devient importante. Davantage de résidences pour personnes âgées seront nécessaires, de plus en plus de personnes retourneront s'installer en centre-ville pour être proches des services, car elles ne seront plus en mesure de conduire ou d'entretenir leur pavillon.

Mais dans un premier temps, l'impact sera surtout quantitatif : le phénomène de décohabitation et la montée du nombre de ménages d'une personne font que la demande de logements va progresser fortement. En particulier, le nombre de ménages de 65 ans ou plus composés d'une seule personne va doubler entre 2005 et 2030 dans la région. Quant au nombre total de ménages, d'ici 2030, il pourrait augmenter deux fois plus vite que la population, d'environ 30 %.

À ces phénomènes de vieillissement et de décohabitation s'ajoute celui des migrations résidentielles.

La région attire des ménages âgés d'autres régions mais aussi de l'étranger, attirés par le littoral. Ces arrivées ne sont pas neutres sur les finances publiques, les effets variant selon l'horizon de temps et la collectivité locale concernée. Les retombées sont ainsi positives pour l'économie locale à court terme, c'est même une chance pour certains territoires en matière de développement de l'économie résidentielle, les arrivants étant le plus souvent aisés. Les conséquences sont en revanche négatives à long terme pour les Conseils généraux, qui devront financer l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) lorsque ces migrants atteindront l'âge de la dépendance.

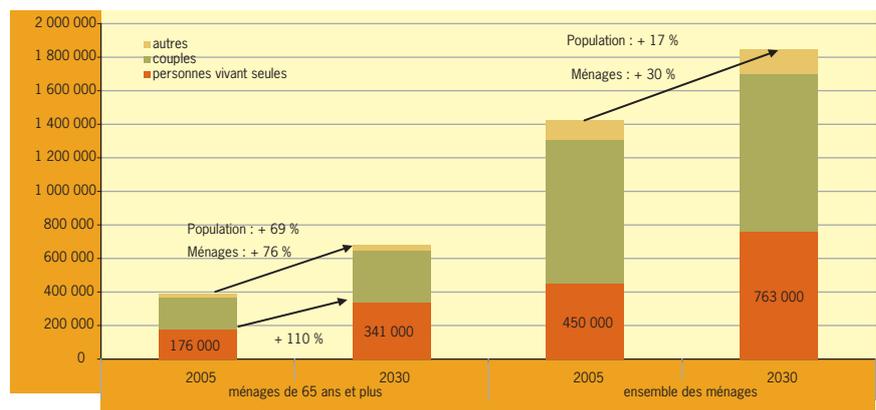
Pour autant, l'importance de ces migrations résidentielles au niveau de l'ensemble de la région ne doit pas être surestimée. Arrivés à l'âge de la retraite, hormis les franciliens et à un degré moindre les habitants des grandes villes, les ménages qui migrent ou changent simplement de logement sont minoritaires. Il s'agit le plus souvent de ménages aisés, les autres vieillissant là où ils ont vécu, majoritairement dans l'espace périurbain. Hormis les zones littorales, la région des Pays de la Loire est

en outre assez mal placée en termes d'attractivité des retraités : en douzième position seulement, ne laissant derrière elle que des régions situées à l'Est de la France pour la plupart.

Les ménages âgés habitent des logements en moyenne plus spacieux que les autres ménages, qu'ils ne quittent que minoritairement avant d'être touchés par d'éventuels problèmes de dépendance. De leur côté, les ménages plus jeunes ont aussi besoin de plus de pièces dans leur logement que les générations précédentes, en lien avec l'élévation du niveau de vie et la hausse des séparations et des recompositions familiales (garde alternée). Aussi le parc de logements a-t-il fortement évolué ces quinze dernières années : bien que la taille moyenne des ménages diminue, l'essentiel de la hausse du nombre de logements depuis 1990 concerne les logements de cinq pièces ou plus, avec une augmentation de 58 % pour cette taille. Et il est probable que ce mouvement se poursuive dans les prochaines années. En conséquence, la compétition est forte sur ce segment du parc entre ménages retraités et jeunes ménages qui cherchent à se loger près des centres d'emploi. Il en résulte une pression sur les prix, et donc l'évincement des ménages modestes. Les jeunes ménages sont souvent contraints de se loger toujours plus loin des villes-centres et des pôles d'emploi, d'où des conséquences sur les infrastructures de transport et la difficulté à pourvoir les emplois de services en expansion.

Le vieillissement incite donc à s'interroger sur les choix en matière d'urbanisme. Il peut finalement constituer une chance pour les villes, en exigeant toutefois qu'elles modifient profondément leur organisation, que ce soit par l'adaptation des transports aux besoins réels d'une

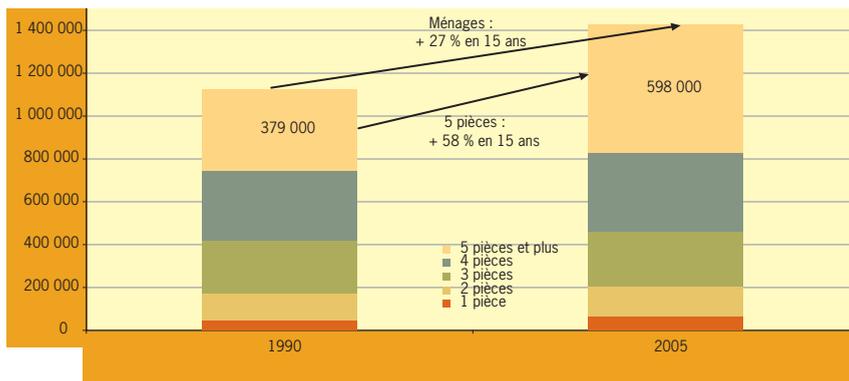
Nombre de ménages par mode de cohabitation en Pays de la Loire



Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 et projections de ménages

Les incidences du vieillissement de la population

Nombre de résidences principales selon le nombre de pièces



Sources : Insee, RP 1990 et enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006

population vieillissante, ou par la remise en cause, pour limiter les transports et ainsi répondre aux problématiques de développement durable, de l'organisation actuelle en trois zones séparées : résidentielle à un endroit, zones commerciales et de détente à un autre endroit, activités économiques encore ailleurs. La recherche d'un urbanisme humain, favorisant la mixité des âges, constituerait du moins une alternative au regroupement des retraités dans des villes ou villages, comme c'est le cas aux États-Unis avec les *sun-cities*.

Accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes

Les deux tiers des personnes dépendantes dans la région ont atteint ou dépassé les 80 ans. Ce phénomène est surtout féminin, puisque deux personnes âgées sur trois en perte d'autonomie sont des femmes. Ceci se traduit bien souvent par l'isolement de nombreuses femmes, car les hommes vivent moins longtemps, épousent en moyenne des femmes moins âgées et se remettent en couple plus facilement, d'où un veuvage des femmes de 7 à 9 ans en moyenne. Au cours des dix prochaines années, la population de 60 ans et plus ayant besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne pourrait ainsi augmenter de 20 % en Pays de la Loire.

Ce phénomène, qu'on peut appeler « vieillissement dans le vieillissement », va entraîner dans un premier temps une forte élévation des dépenses de santé. Il va ensuite poser le problème du financement de la dépendance, notamment pour les Conseils généraux. La pauvreté risque aussi d'augmenter de façon importante, car les niveaux de retraite des femmes sont plus bas. Le développement des services d'aide à domicile pour personnes âgées sera nécessaire. En outre, pour améliorer la qualité des services offerts, les métiers concernés devront devenir plus attractifs et être assurés par des salariés mieux formés.

En 2006, la moitié des personnes dépendantes en Pays de la Loire vivait à domicile, les autres en maison de retraite ou en service de soins de longue durée. L'âge des personnes ayant perdu leur autonomie augmentant, il existe un risque accru de dépendance plus lourde nécessitant une prise en charge plus importante. La demande de places en institution risque donc de s'accroître significativement.

Des risques en matière de liens intergénérationnels ?

La concurrence entre générations est vive sur le marché du logement. Il ne faut pas exclure en outre que l'allongement de la vie active puisse entraîner un conflit entre générations, les seniors laissant plus tardivement la place aux jeunes dans l'entreprise. Plus généralement, une

situation économique des jeunes dégradée par rapport à celle de leurs parents pourrait poser problème : les jeunes ont en effet en moyenne une carrière plus chaotique que leurs parents, leurs salaires augmentent faiblement, ils vont devoir prendre en charge une bonne partie du financement des retraites et de la dépendance. Seront-ils alors en mesure et prêts à s'occuper de leurs parents parfois lourdement dépendants ?

Ceux-ci sont même parfois amenés à « liquidifier » leur patrimoine immobilier pour compenser des retraites peu élevées et faire face à leurs besoins en matière de dépendance. Avec l'allongement de la vie, la donation a également tendance à remplacer l'héritage, d'où un pouvoir accru des parents. De façon générale, avec l'allongement de la vie et la fin de la famille traditionnelle, le nombre de générations qui cohabitent et se mêlent a augmenté. ■

Pour en savoir plus :

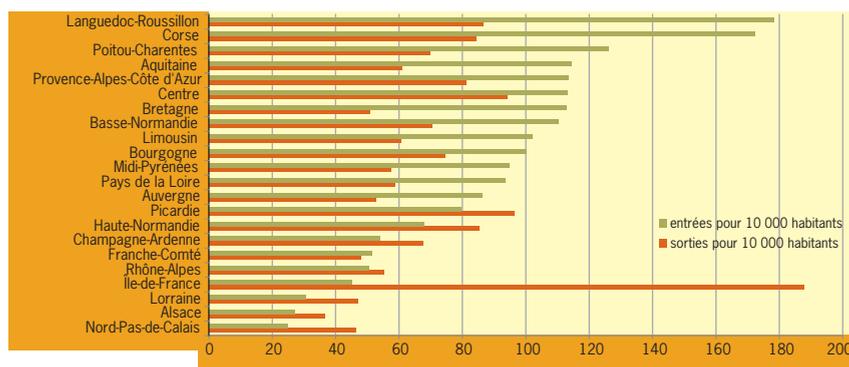
Cet article a été rédigé à la suite d'un colloque sur le vieillissement de la population et ses incidences, organisé par l'Insee Pays de la Loire le 1^{er} avril 2008. L'objectif de ce colloque était triple : mieux connaître le processus de vieillissement et ses multiples incidences, y compris sa dimension territoriale, présenter un certain nombre d'études sur ces thèmes et échanger avec les acteurs concernés. Il devrait avoir des prolongements en termes d'études partenariales sur certains aspects du vieillissement, par exemple sur l'emploi des seniors.

Trois thèmes ont été plus particulièrement abordés au cours de cette journée : le vieillissement dans l'entreprise, territoires et vieillissement, les conditions de vie des personnes âgées.

Retrouvez une sélection bibliographique sur ce thème et plus d'information sur cette journée à l'adresse internet suivante :

<http://www.insee.fr/fr/regions/pays-de-la-loire/default.asp?page=actualites/colloque.htm>

Migrations résidentielles annuelles des retraités



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Pierre MULLER

RÉDACTEUR EN CHEF

Xavier PÉTILLON

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Véronique REMONDINI

MISE EN PAGE

Annick HARNOIS

IMPRIMEUR

La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire

Photos : Insee

Dépôt légal 3^e trimestre 2008 - ISSN 1633-6283

CPPAP 0707 B 06116 - Code Sage IETU07044

© INSEE Pays de la Loire - Juillet 2008

INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres

BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 0825 889 452

(0,15 € la minute)